

Règlement Des 24h De La Bd Au Mboa Acte 3

L'utilisation du masculin dans le présent règlement a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination aux personnes des deux sexes.

Contexte

Activité internationalement reconnue, les 24h de la BD ont su au fil des années se donner une place de prestige, mais surtout de challenge auprès des passionnés de dessin, allant des professionnels aux amateurs en passant par les étudiants d'école d'Arts. Bien qu'ayant été adapté du concept anglo-saxon « The 24 hours of comics day », les 24h de la BD sont à ce jour le plus gros challenge dans le milieu de la BD. Lancé en 2007 au festival d'Angoulême, l'objectif étant de donner un challenge dont les exigences doivent être réalisées en 24h. Pour faire simple, il s'agit de réaliser une BD en 24h.

Bien que ce challenge ait été mis en pause du côté d'Angoulême, de nombreux pays continuent à pratiquer ce challenge. C'est le cas du Cameroun qui, via le Mboa BD festival avec le soutien du Goethe-Institut Kamerun et de l'Institut Français du Cameroun a pris la résolution d'offrir ce grand challenge à ses dessinateurs depuis 2022. Ce premier acte avait marqué la participation d'un total de quinze 19 dessinateurs représentant quatre (04) pays (Cameroun, Burkina Fasso, Benin, RDC).

Article 1 : Objectif

Le festival international de la bande dessinée du Cameroun (**Mboa BD Festival**) en partenariat avec le **Goethe Institut Kamerun et l'Institut Français** organise du lundi 27 au mardi 28 Mai 2024 les « **24h de la BD au Mboa** » dans l'enceinte des locaux de **l'Institut Français du Cameroun (IFC)** antenne de Douala et dans les locaux de **Waanda Studio** à Yaoundé, de 10h à 10h le lendemain.

L'objet principal de cette manifestation est de donner un challenge à tous les participants, celui de réaliser une bande dessinée de 22 planches + 2 cover dans une limite de temps arrêtée à 24 heures chrono. Le challenge est soumis à des contraintes définies discrétionnairement par les organisateurs et seront dévoilées au début et au cours de la manifestation.

Article 2 : Conditions de participation

Toute personne physique sachant dessiner, résident au Cameroun ou à l'international et souhaitant participer à la manifestation pourra confirmer sa participation en remplissant le formulaire exclusif de participation disponible sur le site www.mboabd.org.

La manifestation se passera en présentiel au siège à l'IFC à Douala, au siège de Waanda Studio à Yaoundé et en visio conférence sur Zoom ou Team pour les participants hors des villes de Douala et Yaoundé, et pour ceux de d'autres pays.

Le nombre de participants physiques étant limité à 15 par ville, la règle du 1^{er} venu, 1^{er} servi sera appliquée. Les organisateurs se réservent néanmoins le droit de recalcr des dossiers de candidature n'ayant pas le niveau requis pour une participation physique. Toutefois, ces derniers seront informés par mail.

Article 3 : Droits et obligation des participants

- Chaque participant conserve la totalité des droits, patrimoniaux et moraux, attachés aux planches d'illustration qu'il réalisera dans le cadre de la manifestation.
- Chaque participant s'engage à réaliser seul les planches, nécessairement originales.
- Les participants ont obligation de remplir toutes les conditions liées à une exigence afin de pouvoir poursuivre la manifestation à l'exigence suivante. En cas de non-respect, le participant est considéré comme disqualifié.
- Conformément à l'article L.122-7 du Code de la propriété intellectuelle, le/la participant autorise la reproduction et la diffusion à titre gracieux par les Organisateurs ou tout tiers autorisé par eux, dans le but de promouvoir et de mettre en valeur la manifestation, de la totalité de leurs planches sur tous supports de communication et notamment les communiqués de presse, les dossiers de presse, les plaquettes, les dépliants, les brochures, les tracts, les livrets d'accueil, les sites Internet et tous les supports audio et vidéo de communication. Cette autorisation de reproduction prendra fin le 31 Mai 2025, sauf accord écrit individuel contraire conclu entre un participant et les Organisateurs.
- Chaque participant s'engage à mentionner expressément, dans le contrat par lequel il céderait à un cessionnaire partiellement ou en totalité ses droits sur les planches réalisées pendant la manifestation, qu'une autorisation de reproduction a été consentie aux Organisateurs jusqu'au 31 Mai 2025.
- Chaque participant s'engage à demander expressément, dans le contrat par lequel il céderait à un cessionnaire partiellement ou en totalité ses droits sur les planches réalisées pendant la manifestation, que soit mentionné sur l'ouvrage que les planches ont été « réalisées dans le cadre des 24 heures de la bande dessinée au Mboa Acte 3 ».

Article 4 : Droits et obligations des Organisateurs

Les Organisateurs s'engagent à mettre à disposition des participants :

- Un cadre de travail adéquat, confortable pour la réalisation de la manifestation,
- Le matériel de dessin traditionnel nécessaire pour chaque participant (prévoir néanmoins un stylo feutre pour encrage). Pour ceux n'exerçant qu'au numérique, merci de ramener ordinateur et tablette.
- Les commodités nécessaires de rafraîchissement et autre au courant de la manifestation.
- Les organisateurs ne prennent en charge ni transport, ni hébergement pré ou post manifestation.

Les Organisateurs s'engagent, dans la mesure du possible, à mentionner le nom des participants sur tous les supports de communication dans lesquels une ou plusieurs de leurs planches illustrées seraient reproduites.



NB : *La confirmation de participation envoyée via le formulaire de participation par le participant implique l'acceptation, sous toutes ses formes et sans aucune restriction du présent règlement, ainsi que l'acceptation d'être intégré dans la possible publication collective relative à cette édition des 24h de la BD au Mboa. Ceci entraînera une exposition spéciale 24h de la BD au Mboa, une redistribution des droits d'auteur pour tous les projets figurant dans le collecter.*